

# Évaluer sa politique environnementale

## LA PRATIQUE DES TABLEAUX DE BORD EN BRETAGNE

### Éditorial

Évaluation, indicateur, tableau de bord... Chacun se familiarise avec ces mots, hier encore obscurs. Mais les enjeux sont tels, que ce soit pour la préservation de notre environnement ou pour la bonne gestion des finances publiques, qu'ils s'imposent désormais à l'ensemble des pouvoirs publics.

Toutes les collectivités sont concernées. Elles doivent pouvoir procéder, sur leur territoire, au bilan de leurs performances environnementales, en comparaison d'une norme ou simplement d'un objectif fixé et connaître l'efficacité de leurs politiques et programmes, ne serait-ce que pour les infléchir ou les conforter.

Le tableau de bord s'avère être un outil indispensable pour la gestion technique et le pilotage politique des programmes menés en faveur de l'environnement et du développement durable. C'est le cas des chartes pour l'environnement et des agendas 21, mais aussi de tous les documents de développement territorial.

Certaines collectivités en Bretagne l'ont expérimenté. Elles ont accepté d'en rendre compte dans ce document dont la lecture, je l'espère, vous incitera à les rejoindre.

*Jean-Paul CELET*

*Directeur régional de l'environnement*

### Sommaire

• Éditorial .....	1
• Pourquoi ? Comment ? .....	2
• Ce qui existe déjà .....	3
• <i>Ville de Rennes</i> : Construire un tableau de bord .....	4
• <i>Conseil général des Côtes d'Armor</i> : Faire vivre un tableau de bord .....	6
• <i>Ville de Vannes</i> : Suivre et ajuster ses politiques .....	8
• Pour aller plus loin.....	8



# Pourquoi ? comment ?

## ↳ Évaluer sa politique environnementale

*Les collectivités territoriales – communes, communautés de communes et agglomérations, pays, départements, région – élaborent et mettent en œuvre des politiques environnementales ambitieuses et complexes.*

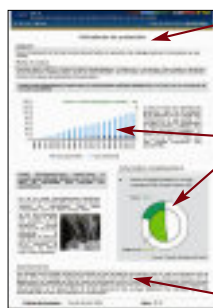
Ces politiques sont élaborées sur les principes suivants :

- 1 • **Comprendre** : préalablement à l'action, il est nécessaire de comprendre une situation. Le recueil et la mise en cohérence des données de l'environnement doivent permettre de dresser un état des lieux.
- 2 • **Agir** : à partir de cet état des lieux, il s'agit d'élaborer une politique environnementale qui se traduit par le choix d'objectifs à atteindre et par un programme d'actions.
- 3 • **Évaluer** : afin de suivre l'évolution des actions et leur efficacité par rapport aux objectifs fixés, il est possible de recueillir des données. C'est l'objet du tableau de bord environnemental.

**La démarche d'évaluation vise ainsi à renforcer l'efficacité des actions engagées et s'impose rapidement comme un outil indispensable des politiques environnementales des collectivités.**

## ↳ Comment : le tableau de bord d'indicateurs

*Le tableau de bord est un recueil synthétique d'indicateurs généralement présentés sous forme de fiches qui se rattachent à chaque action à évaluer. Chaque fiche d'indicateur comprend :*



• **un objectif** : il s'agit de la valeur à atteindre, qui peut provenir d'une norme ou d'un objectif fixé par la collectivité ;

• **des graphiques** : la représentation graphique vise à faciliter la lecture de la satisfaction à l'objectif ainsi que son évolution dans le temps ;

• **des commentaires** : ils visent à expliciter les données présentées et à apporter les compléments d'informations ne pouvant être représentés sous forme graphique.

tées et à apporter les compléments d'informations ne pouvant être représentés sous forme graphique.

## ↳ Construire son tableau de bord

*La construction d'un tableau de bord se traduit en premier lieu par le choix d'indicateurs qui auront pour objet d'indiquer si l'objectif est atteint ou non. Les critères de choix pour un indicateur sont la pertinence, la clarté et la faisabilité d'un suivi. On verra dans les exemples suivants que chaque collectivité adapte son tableau de bord à ses préoccupations (urbaines pour Vannes et Rennes, d'aménagement pour les Côtes d'Armor).*

Les indicateurs peuvent concerner différents domaines de l'environnement :

- **l'état de l'environnement** : quelle est la qualité de l'air, de l'eau ?
- **les pressions qui s'y exercent** : quels sont les niveaux de rejets, de prélèvements ?
- **les politiques engagées pour en réduire les impacts** : quel est le linéaire de plantation de talus, le volume d'eau économisé ?

## ↳ Le faire vivre

*Les tableaux de bord environnementaux des collectivités sont mis à jour tous les ans, voire plus fréquemment pour certaines informations, ce qui implique :*

- **le recueil de l'information** : de nombreux producteurs sont sollicités pour alimenter en information un tableau de bord, comme vous pourrez le voir dans les exemples joints ;
- **le traitement de l'information** : des traitements statistiques ou cartographiques sont alors réalisés pour faciliter la compréhension de l'information ;
- **La diffusion de l'information** : les restitutions de ce travail sont mises à disposition des différents publics au travers de plaquettes, magazines ou site internet.

Cet important travail a conduit les collectivités qui ont mené un tableau de bord à mobiliser des moyens spécifiques pour sa coordination.

## Ce qui existe déjà

*Des indicateurs environnementaux existent déjà sur certaines thématiques. Ils constituent des observatoires régionaux auxquels les collectivités locales peuvent se référer pour élaborer et exploiter leurs données d'évaluation des politiques environnementales.*

### ↳ L'Observatoire régional des déchets



L'Observatoire régional des déchets en Bretagne (ORDB) a été créé en 1997 pour répondre aux besoins d'informations des acteurs institutionnels bretons sur la gestion des déchets et le suivi des actions mises en œuvre. Mis en place et piloté par l'État, le Conseil régional et les quatre Conseils généraux de Bretagne, les Chambres régionales de commerce et d'industrie, des métiers et l'ADEME, sa maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'ADEME Bretagne.

L'ORDB rassemble les données liées à la gestion des déchets et restitue ces informations statistiques et cartographiques par des **documents de synthèses** destinés aux responsables politiques (élus des collectivités locales et territoriales) et techniques en charge des dossiers "déchets".

Une diffusion plus large des informations vers les responsables associatifs locaux, les scolaires ou les usagers du service public rend incontournable la réalisation de tableaux de bord synthétisant des informations précises, pratiques et locales pouvant servir de référence. L'ORDB aide les collectivités dans cette démarche en les faisant bénéficier de son expérience en matière de recueil et de calcul des données et en mettant à leur disposition des données de référence.

### ↳ Le tableau de bord de l'eau

Depuis 1996, à la demande du ministère de l'Écologie et du Développement durable, la DIREN Bretagne élabore chaque année un tableau de bord sur l'eau, destiné à évaluer les progrès réalisés dans la reconquête de la qualité des eaux en Bretagne.

**Pour la confection de ce document, les informations sont collectées auprès de différents partenaires** qui agissent dans le domaine de l'eau. Le tableau de bord présente les aspects quantitatifs (pluviométrie, débit des rivières, état des réserves) et la qualité des eaux de surfaces (continentales et côtières). Il aborde la qualité des eaux distribuées et les investissements de dépollution engagés par les collectivités pour la production d'eau potable et pour l'épuration des eaux résiduaires. Il présente un état d'avancement et les résultats

obtenus des programmes de reconquête de la qualité (mesures réglementaires ou incitatives, PMPOA, programme Bretagne Eau Pure...) ainsi que le suivi de la réglementation avec les contrôles effectués par les services de l'État. Très largement diffusé auprès des élus, des collectivités et des associations, **ce tableau de bord sur l'eau est un document de référence qui permet à chacun de disposer d'une information validée des évolutions observées annuellement.**



### ↳ Air Breizh

Depuis le 9 juin 1986, une association loi 1901 nommée ASQAR, surveille la qualité de l'air de l'agglomération rennaise. Le 3 décembre 1996, ASQAR acquiert un statut régional et change sa dénomination en Air Breizh. Air Breizh est une des 40 associations de surveillance de la qualité de l'air en France agréées par le ministère chargé de l'Environnement. Elles constituent le dispositif national appelé ATMO. Air Breizh surveille maintenant la qualité de l'air à Brest, Guipry, Lorient, Morlaix, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vannes, et prochainement Fougères et Loudéac.

Air Breizh a pour mission de **mesurer** en continu les polluants atmosphériques classiques (SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, CO, O<sub>3</sub> et poussières) dans l'air ambiant de la Bretagne et d'**informer** les services de l'État, les élus, les industriels et le public, en cas de pic de pollution. Air Breizh **étudie aussi l'évolution de la qualité de l'air** et vérifie la conformité des résultats par rapport à la réglementation.



# Construire un tableau de bord

La Ville de Rennes s'intéresse à l'évaluation environnementale depuis de nombreuses années, en particulier dans le cadre de sa politique énergétique.

## ↳ Le cadre RESPECT

En 1997, la Ville a décidé de participer au groupe de travail sur les indicateurs environnementaux mis en place par le CNFPT dans le cadre du projet européen RESPECT. Pendant trois ans les collectivités de ce groupe de travail RESPECT ont créé, testé et adapté une série d'indicateurs.

## ↳ Un tableau de bord de l'environnement urbain

À l'issue de cet important travail qui a donné lieu à la naissance de l'association RESPECT, la Ville a retenu 50 indicateurs. Il s'agit d'indicateurs d'impacts mis à jour annuellement par une collecte des données auprès des différents services de la Ville. Quelques données proviennent d'organismes extérieurs, comme par exemple les données sur l'air, fournies par Air Breizh.

À ce jour, aucun objectif chiffré n'a été fixé pour ces indicateurs. Ils donnent des informations sur l'état de l'environnement rennais et mettent en évidence ses évolutions. Ils sont, pour certains, le reflet d'actions menées par la collectivité (exemple : la politique vélo, les économies d'eau dans les bâtiments communaux...), mais ne sont cependant pas encore de véritables outils de pilotage de la politique environnementale.

## ↳ Les évolutions envisagées

Le tableau de bord n'est pas statique et son évolution est nécessaire. Pour 2004, une publication est envisagée afin de mettre en valeur le travail réalisé depuis cinq ans dans le but que les agents et les élus partagent une culture commune objective sur l'environnement à Rennes. Une réflexion sera également engagée pour une diffusion plus large de ces données au grand public.

### RESPECT – UNE MÉTHODE ET UN OUTIL

L'association RESPECT (Réseau d'échange et de soutien aux politiques environnementales des collectivités territoriales) propose aux collectivités un guide méthodologique ainsi qu'un logiciel pour élaborer leur tableau de bord d'indicateurs environnementaux.



[www.respect.asso.fr](http://www.respect.asso.fr)

## ↳ Quelques exemples d'indicateurs utilisés

• <b>Air</b>	- Évolution de l'indice Atmo
• <b>Bruit</b>	- Plaintes relatives au bruit
• <b>Cadre de vie</b>	- État des bâtiments publics par rapport à l'amiante
• <b>Déchets</b>	- Performance de la récupération des matériaux issus des OM
• <b>Déplacements</b>	- Exemplarité de la collectivité pour des déplacements moins polluants
• <b>Eau</b>	- Consommation d'eau potable par la collectivité
• <b>Énergie</b>	- Consommation totale d'énergie par la collectivité par secteur
• <b>Risques</b>	- Pas d'indicateur renseigné
• <b>Sol / Sous sol</b>	- Consommation de produits phytosanitaires et fertilisants de synthèse par la collectivité
• <b>Engagement mutuel pour l'environnement</b>	- Pas d'indicateur renseigné



## Extrait du tableau de bord d'environnement urbain de la Ville de Rennes

**THÈME : PLAINTES RELATIVES AU BRUIT**

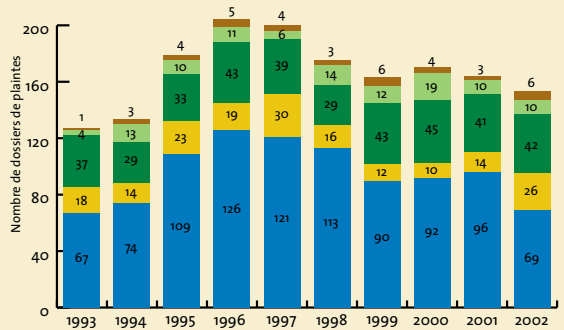
**OBJECTIF DE LA CHARTE : COMBATTRE LES SOURCES DE NUISANCES SONORES**

### Indicateur principal :

**NOMBRE ET ORIGINE DE PLAINTES SELON  
LES 5 CATÉGORIES DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ**

- Autres
- Circulation, transports, chantiers
- Loisirs organisés, sports collectifs
- Activités économiques et sociales
- Sources domestiques

Cet indicateur permet de quantifier, partiellement, le problème "très subjectif" du bruit. Il suit l'évolution du nombre de plaintes selon les catégories fixées par le ministère de la Santé. La Ville dispose ainsi d'éléments lui permettant de guider son action. Il présente cependant des limites : il ne fournit pas d'explications quant aux évolutions (les baisses correspondent-elles à une réduction réelle des nuisances sonores ou à une augmentation du niveau de tolérance de la population ?).



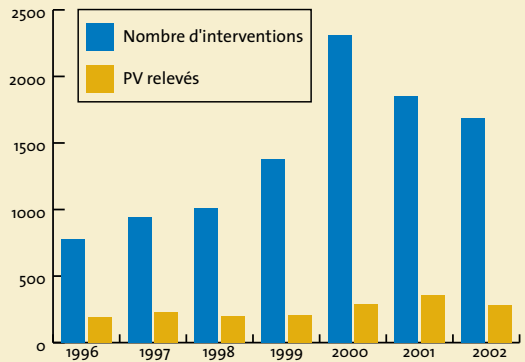
### Indicateurs annexes :

#### SUIVI POLICIER ET JUDICIAIRE

La majorité des plaintes concerne les bruits de comportement. Ce constat a permis d'orienter les actions de la Charte pour l'environnement en direction des bruits de voisinage :

- travail sur la mise en place de chartes de bon voisinage ;
- présence de médiateurs sur certains quartiers ;
- etc.

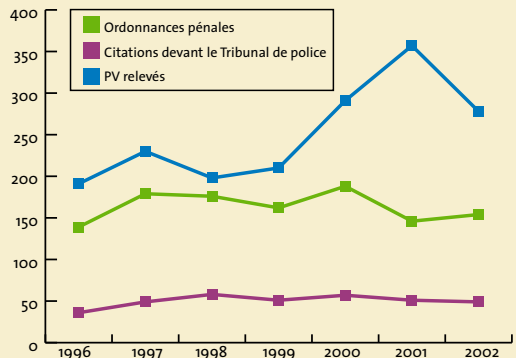
### Total des interventions et nombre de procès-verbaux relevés :



### LES PRODUCTEURS DE L'INFORMATION :

Pour disposer des données, la Mission environnement envoie un courrier au Service communal hygiène et santé (SCHS) de la Ville ainsi qu'au commissariat. Le retour d'information, rapide et complet, rend possible l'élaboration de ces graphiques.

### Suivi judiciaire :



### Rapprochements avec d'autres indicateurs

On peut rapprocher ces éléments d'autres indicateurs. Ces rapprochements peuvent aider à expliquer des tendances.

# Faire vivre un tableau de bord

## ⇒ Le contexte

L'Observatoire départemental de l'environnement (ODE) des Côtes d'Armor, aujourd'hui élargi et modifié en Observatoire départemental de développement durable, **est une instance consultative partenariale regroupant l'ensemble des acteurs privés et publics de l'environnement**. Sous la présidence du président du Conseil général, il s'est vu confier l'élaboration et le suivi du Plan départemental pour l'environnement (PDE) contractualisé en 1995.

Un des axes de ce Plan prévoyait l'évaluation des actions menées. Cette évaluation prend aujourd'hui la forme d'un tableau de bord environnement d'une centaine d'indicateurs qui s'appuie sur les travaux du réseau RESPECT auquel le Conseil général adhère. Le tableau de bord permet de connaître l'état de l'environnement dans le département, de suivre les actions entreprises et d'apprécier le résultat des actions du PDE.



### LE PLAN DÉPARTEMENTAL POUR L'ENVIRONNEMENT DES CÔTES D'ARMOR

*Signé pour 5 ans, ce dernier se compose de 153 actions, regroupées en 31 axes directeurs répartis dans 6 thèmes :*

- Eau
- Agriculture et aménagement rural
- Déchets
- Cadre de vie et paysage
- Patrimoine naturel
- Communication et actions transversales

## ⇒ Le produit d'un partenariat

Comme pour le Plan départemental pour l'environnement, les indicateurs ont été sélectionnés, conçus et validés en étroite collaboration avec les membres de l'ODE :



- élus (conseillers généraux, maires, présidents d'établissements intercommunaux, de syndicats) ;
- services de l'État et établissements publics ;
- services du Conseil général ;
- associations de consommateurs, de protection de l'environnement... ;
- représentants d'organisations professionnelles ;
- experts.

Chaque acteur de l'environnement participe ainsi à la constitution d'un référentiel commun d'évaluation et de suivi des politiques environnementales du département.

## ⇒ Le tableau de bord au quotidien

Le Tableau de bord environnement est mis à jour régulièrement en fonction de la mise à disposition des données par les différents fournisseurs. Ce travail de mise à jour, comme de conception, est réalisé par le secrétariat de l'Observatoire départemental de développement durable instauré au sein du Conseil général, à la Direction de l'agriculture et de l'environnement.

## ⇒ La diffusion des informations

Outre son utilité pour l'évaluation des politiques environnementales, le Tableau de bord est également un outil d'information et de sensibilisation.

À partir de ce constat, le Conseil général et la Préfecture des Côtes d'Armor ont décidé de concevoir un site partenarial afin de diffuser ce produit.

Ce site, ouvert en décembre 2002 est accessible à l'adresse suivante : <http://www.ode22.org>

# CONSEIL GÉNÉRAL DES CÔTES D'ARMOR

Rappel de l'axe du PDE que l'on cherche à évaluer.  
Présentation du champ couvert par l'indicateur  
et méthode d'agrégation des données.

**Axe 5**  
Protéger les ressources en eau potable et distribuer une eau de qualité

N° de fiche : ER 13 Date de mise à jour : 08/08/2002

## Périmètres de protection

**Objectif**  
Suivre l'avancement de la mise en place des périmètres de protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable.

**Mode de calcul**  
Evolution depuis 1985 du nombre d'unités hydrogéologiques\* utilisées pour la production d'eau potable et bénéficiant d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'une inscription des servitudes aux hypothèques (restrictions ecoutaires). Nombre d'ouvrages de prélèvement correspondants.

**Unités hydrogéologiques souterraines et superficielles utilisées bénéficiant d'une D.U.P. au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée**

Année	Eaux superficielles	Eaux souterraines
1985	0	0
1986	0	0
1987	0	0
1988	0	0
1989	0	0
1990	0	0
1991	0	0
1992	0	0
1993	0	0
1994	0	0
1995	0	0
1996	0	0
1997	0	0
1998	0	0
1999	0	0
2000	0	0
2001	0	0
2002	0	0

La mise en place d'un périmètre de protection a pour but la protection de la ressource en eau utilisée pour l'alimentation en eau potable. 170 ouvrages, sur les 233 actuellement en fonctionnement, prélèvent dans ces 95 ressources protégées. 17 unités non encore protégées sont en cours de DUP. 3 unités avec DUP, utilisées auparavant, sont abandonnées.

**Information complémentaire**

Unités hydrogéologiques souterraines et superficielles utilisées bénéficiant d'une DUP et dont les servitudes sont inscrites aux hypothèques

Sur les 94 unités hydrogéologiques bénéficiant d'une DUP, 80 % d'entre elles ont leurs servitudes inscrites aux hypothèques. Cette étape d'inscription, plus ou moins longue selon les cas, est primordiale dans la mise en place d'un périmètre car les obligations inscrites dans la DUP deviennent exécutoires et opposables au tiers. On peut dès lors considérer qu'un périmètre de protection est effectif suite à cette démarche.

**Information complémentaire**

■ Nombre de captages bénéficiant d'une D.U.P. (comparaison Côtes d'Armor / France)

France : 19,7 %

Côtes d'Armor : 62,8 %

Source: Direction Générale de la Santé

**Commentaires**

Les captages d'eau potable doivent être protégés par des périmètres de protection (lois sur l'eau de décembre 1964 et janvier 1992). Ces derniers réglementent les activités à proximité afin de réduire les risques de pollution. Dans le département, les modalités de mise en place des périmètres ont fait l'objet d'un protocole d'accord actualisé en mars 1997 définissant trois phases d'élaboration. Depuis 1998, une phase 4 de suivi des périmètres intervient à l'initiative du Conseil Général. Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, 74 % des ressources et des ouvrages bénéficient d'un périmètre. 60 % des servitudes liées aux DUP sont inscrites aux hypothèques.

**Origine des données :** Conseil Général (DAE)

**Liens :** ER 61

Préfecture des Côtes d'Armor

Conseil Général des Côtes d'Armor

L'indicateur est transcrit graphiquement pour une meilleure lisibilité de l'information. Quand il existe chiffré, l'objectif à atteindre est précisé. Il permet ainsi de mieux appréhender les résultats obtenus et les efforts restant à mener.

Le commentaire permet l'analyse et l'appréciation des résultats. Il synthétise, complète et met en exergue les points clefs de la fiche.

Le secrétariat de l'ODE n'est pas producteur de données. Il s'appuie sur les informations fournies par ses partenaires.

# Suivre et ajuster ses politiques

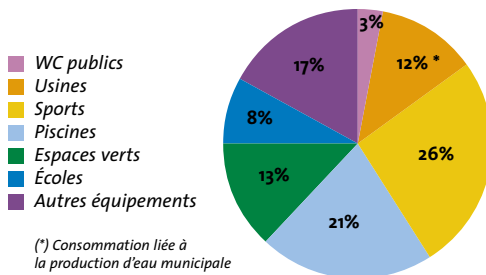
Partant de l'objectif de maîtriser ses consommations d'eau, le tableau de bord de la Ville de Vannes a permis de suivre les efforts de la collectivité dans ce sens.

Cette baisse est le résultat d'un suivi adapté des consommations d'eau en fonction de l'utilisation et de l'importance des équipements. Elle résulte également de la mise en œuvre de matériels économes en eau (généralisation des robinets temporisés, réducteurs de débit et de pression). En 2002, bien que le nombre d'équipements de la Ville de Vannes soit en augmentation, la consommation d'eau a baissé de 40 % en 10 ans.

La Ville de Vannes se fixe comme objectifs pour les quatre ans à venir :

- de détecter et réparer plus rapidement des fuites ;
- d'adapter les consommations d'eau des terrains de sports et des espaces verts par une gestion technique centralisée qui prendra en compte les données météorologiques ;
- de développer l'arrosage intégré pour ces deux secteurs.

## Répartition des consommations d'eau en 2002 :

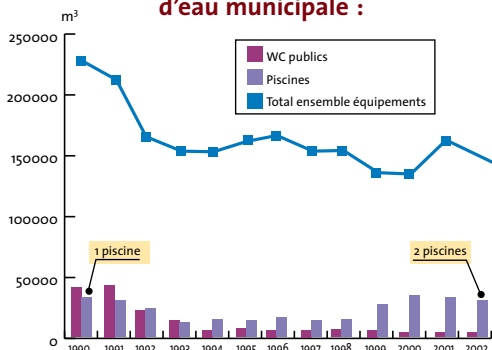


### ILS TÉMOIGNENT :

"Dans un souci constant de protéger la qualité de vie, la Municipalité de Vannes a une ambition politique forte d'atteindre les objectifs qu'elle se fixe en matière d'environnement. Un tableau de bord sera un outil qui va l'aider à mettre en valeur ces objectifs et à appréhender la pertinence de sa politique."  
(M<sup>me</sup> ALLAIN – maire adjointe, chargée de l'Environnement).

"Un tableau de bord de l'environnement urbain peut exister du fait qu'il est pour une collectivité territoriale un outil de comparaison entre collectivités et un outil de communication. Il ne peut vivre que s'il devient un outil politique."  
(M. BRESSON – DGST)

## Évolution des consommations d'eau municipale :



## Pour aller plus loin...

### Sur internet

- Association RESPECT : [www.respect.asso.fr](http://www.respect.asso.fr)
- ATEN : [www.espaces-naturels.fr/evaluation/](http://www.espaces-naturels.fr/evaluation/)
- Les tableaux de bord de l'environnement
  - de la Somme : [www.environnement.cg80.fr](http://www.environnement.cg80.fr)
  - d'Eure-et-Loir : [www.eure-et-loir-environnement.com](http://www.eure-et-loir-environnement.com)
  - de Haute-Normandie : [www.arenh.asso.fr/tabord](http://www.arenh.asso.fr/tabord)
  - de Poitou-Charentes : [www.observeur-environnement.org](http://www.observeur-environnement.org)

### Les ouvrages

- Agriculture et environnement : les indicateurs IFEN – 1997-1998
- Tourisme, environnement, territoires : les indicateurs IFEN – décembre 2000
- RESPECT : un tableau de bord environnement pour les collectivités européennes : Manuel méthodologique Association RESPECT
- Bilan des démarches tableau de bord en Poitou-Charentes Conseil régional

### Bretagne environnement

Le Réseau d'information sur l'environnement de Bretagne (RIEB), impulsé par la Diren et le Conseil régional, a pour objectif de faciliter l'accès à l'information environnementale. Il propose des produits élaborés à partir des données des partenaires dont : l'accès à la qualité des cours d'eau, à la cartographie du patrimoine naturel, au tableau de bord de l'eau...  
[www.bretagne-environnement.org](http://www.bretagne-environnement.org)

### Les contacts

Direction régionale de l'environnement (DIREN)  
"Le Magister" - 6, cours Raphaël Binet CS 86523  
35065 Rennes Cedex  
[diren@bretagne.environnement.gouv.fr](mailto:diren@bretagne.environnement.gouv.fr)  
Site internet : [www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)

Institut régional du patrimoine (IRPA)  
25, square de la Rance - 35000 Rennes  
[contact@irpa-bretagne.org](mailto:contact@irpa-bretagne.org)  
Site internet : [www.irpa-bretagne.org](http://www.irpa-bretagne.org)